



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05/07/2018

Décision du Bureau Fédéral concernant le Paris Basket

Le Bureau Fédéral, réuni mercredi 4 juillet au siège de la Fédération Française de Basket-Ball, a étudié la demande conjointe du 28 juin 2018 concernant la cession de droits sportifs formulée par l'association Hyères-Toulon Var Basket (Cédant) et l'Association pour la Promotion du Basketball à Paris (APB PARIS) (Acquéreur).

La Ligue Nationale de Basket, immédiatement interrogée, est favorable à cette cession et, en conséquence, à l'engagement de l'APB PARIS et de la société Paris Basket en Championnat de France PRO B lors de la saison 2018/2019 ; elle confirme que le Conseil Supérieur de Gestion a prononcé un avis favorable à l'engagement de la société en PRO B sous réserve notamment que le Bureau Fédéral entérine la cession.

Dans le cadre de l'intérêt général de son sport, la Fédération a toujours affirmé son souhait de voir se développer, en partenariat avec la Ville de Paris, un nouveau club professionnel de haut niveau dans la perspective des Jeux 2024 à Paris et la construction d'une nouvelle Aréna prévue Porte de la Chapelle.

La Fédération rappelle qu'elle avait accordé, en 2008, une cession similaire en basket féminin entre Le Temple sur Lot (47) et Toulouse (31) afin de permettre à la métropole occitane d'accueillir une équipe en deuxième division nationale (future LF2).

La Fédération est convaincue qu'elle traitera, à l'avenir, d'autres requêtes similaires afin de permettre au basket professionnel français de s'adapter aux contraintes du haut niveau.

En conséquence, le Bureau Fédéral, sur la base d'un dossier particulièrement complet, a validé cette cession en ayant au préalable vérifié plusieurs points :

- La poursuite d'une activité basket au sein de l'association Hyères-Toulon Var Basket, autour de ses 400 licencié(e)s et son équipe senior engagée en Nationale 3 Masculine,
- La capacité de l'APB PARIS et de la société Paris Basket, autour de ses dirigeants, investisseurs et Ville de Paris, de mener à bien le développement de ce nouveau projet sportif,
- La clarification de la situation de Philippe Legname, Vice-Président fédéral et actuel dirigeant salarié du HTV, le maintien d'un emploi au sein du nouveau club entraînant automatiquement l'abandon de ses fonctions de Vice-Président de la FFBB.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris

presse@ffbb.com - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball – twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball